

M.I.N. - Halles du Sud-Ouest - MAGASINS 5B/7/9 - 146 AVENUE DES ETATS-UNIS - 31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 47 21 59 - Fax : 05 61 13 84 52 - Courriel : commercial.favarel@blampinfruits.com
SAS SOULAGE FAVAREL
Capital : 797.280 €
RCS : Toulouse B 388 187 288 - SIRET : 388 187 288 00039 - APE : 4631Z
N° TVA CEE : FR 52 388 187 288

n° 4201164
633 €99

LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

FACTURE N° 386346 DU 22/01/2025

Chez : JARDINS DE NEULES
46160 LARNAGOL
Règlement : CHQ DATE LIV.
Échéance : 22/01/2025
Client : JARNEU

N° identification intra-communautaire : FR46 838 399012

Produit	Marque	Calibre	Colis	Poids Brut	Tare	Poids Net Pièces	P.U.	U	H.T.
BL N° 610121 Livraison 22/01/25									
TRANSPORT DEPART									
CAROTTE NL 5KG SABLE	JORET		4	20.00	0.00	20.00	1.40	K	28.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7846603							
CHOUX DE BRUXELLES X10			1	10.00	0.00	10.00	2.50	K	25.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7858701							
MACHE VRAC X 1 KG	3CAPU		8	8.00	0.00	8.00	8.20	K	65.60
	CAT 1 FRANCE	L : 7853501							
EPINARD VRACX 5 KG	3 CAPUCI		3	15.00	0.00	15.00	2.50	K	37.50
	CAT 1 FRANCE	L : 7853601							
CELERI RAVE 10P	TVS		1		10	10	1.50	P	15.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7846001							
PANAIS 5KG			1	5.00	0.00	5.00	1.60	K	8.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7859002							
PATATE DOUCE	GARDENIA	L2	3	19.70	0.40	18.50	1.20	K	22.20
	CAT 1 EGYPT	L : 7864701							
RADIS ROSE BOTTE X12	DJF		1		12	12	1.20	P	14.40
	CAT 1 FRANCE	L : 7861501							
PERSIL BOTTE			1		20	20	0.85	P	17.00
	CAT 1 ESPAGNE	L : 7842102							
NAVET VIOLET FILET X 5 KG		6/8	1	5.00	0.00	5.00	1.60	K	8.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7846501							
CHOUX BLANC 6P			1				10.00	C	10.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7854301							
COURGE BUTTERNUT X10 KG			1	10.00	0.00	10.00	1.00	K	10.00
	CAT 1 ESPAGNE	L : 7855701							
COURGE MUSCADE			4	21.40	0.00	21.40	0.80	K	17.12
	CAT 1 PORTUGAL	L : 7855801							
HT MARCHANDISE	CTIFL INTERFEL FRAIS SORTIE	BASE TAXABLE	TVA	MONTANT TVA	TOTAL HT				
						TOTAL TVA			
						NET A PAYER			

ANCIEN SOLDE : EUR

-614.03

ENCOURS TOTAL A CE JOUR : EUR

0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalons pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Livraison : 1 - Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent convenu lors de la prise de commande. 2 - Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 3 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves adéquates sur la lettre de voiture, ou le récépissé d'expédition en mentionnant de manière explicite la quantité de manquant ou la nature de l'avarie de transport. Ces réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours suivant la livraison des marchandises (conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce). Réclamation : 1 - Toute réclamation, pour être valable, devra nous être adressée au maximum dans les 6 heures à compter de la réception de la marchandise. Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, de quelque manière que ce soit, vaut renonciation à tout recours à notre encontre pour quelque raison que ce soit. Prix - Facturation : De par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires frais périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : 1 - Nos fournitures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais 30 jours après la date de livraison pour les produits alimentaires périssables. 2 - Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. 3 - Conformément aux articles 441-5 c. com et D. 441-5 c. com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal par mois sans mise en demeure préalable, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. 4 - Aucun escompte pour paiement anticipé n'est appliqué. Compétence : En cas de litige, toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat seront soumises au Tribunal du Siège qui sera compétent même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Liste des produits de traitements : Itaté au : 1 - dyphténol 2 - orthophénylphénol 3 - chlorophane 4 - thiabendazole 5 - bénomyle 7 - imazalil 8 - ethoxyquine 9 - anhydride sulfureux A - orthophénylphénate de sodium B - hypochlorites D - bromure de méthyle E - autre

M.I.N. - Halles du Sud-Ouest - MAGASINS 5B/7/9 - 146 AVENUE DES ETATS-UNIS - 31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 47 21 59 - Fax : 05 61 13 84 52 - Courriel : commercial.favarel@blampinfruits.com
SAS SOULAGE FAVAREL
Capital : 797 280 €
RCS : Toulouse B 388 187 288 - SIRET : 388 187 288 00039 - APE : 4631Z
N° TVA CEE : FR 52 388 187 288

LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

FACTURE N° 386346 DU 22/01/2025

Chez : JARDINS DE NEULES
46160 LARNAGOL
Règlement : CHQ DATE LIV.
Echéance : 22/01/2025
Client : JARNEU

N° identification intra-communautaire : FR46 838 399012

Produit	Marque	Calibre	Colis	Poids Brut	Tare	Poids Net Pièces	P.U.	U	H.T.
BL N° 610121 Livraison 22/01/25									
TRANSPORT DEPART									
MITRAILLE PARIS 5KG			6	30.00	0.00	30.00	2.60	K	78.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7859701							
PDT CELTIANE 12.5KG		35/55	2	25.00	0.00	25.00	1.40	K	35.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7840102							
AGATA PLASTIQUE 10KG		BC PDT 50+	3	30.00	0.00	30.00	0.85	K	25.50
	CAT 1 FRANCE	L : 7840001							
PDT BINJTE 10KG		WECSTEEN 55+	4	40.00	0.00	40.00	0.58	K	23.20
	CAT 1 FRANCE	L : 7845501							
OIGNON JAUNE FILET 10KG		7/8	2	20.00	0.00	20.00	0.55	K	11.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7835801							
OIGNON ROUGE 10KG BOIS		APARICI 60/80	1	10.00	0.00	10.00	1.25	K	12.50
	CAT 1 CHILI	L : 7854602							
AIL VIOLET 6KG		6/8	1	6.00	0.00	6.00	6.20	K	37.20
	CAT 1 FRANCE	L : 7822701							
D-COMICE ROUGE VRAC 12 Kg		CAISSE 90/95	2	24.00	0.00	24.00	1.50	K	36.00
	CAT 1 HOLLANDE	L : 7821603							
CORIANDRE			20		1	20	0.60	P	12.00
	CAT 1 ESPAGNE	L : 7851703							
TOMATE COEUR DE BOEUF		CASI	3	15.80	0.30	14.90	2.20	K	32.78
	CAT 1 ESPAGNE	L : 7815601							
HT MARCHANDISE									581.89
CTIFL INTERFEL FRAIS SORTIE									
BASE TAXABLE									581.00
TVA									5.50
MONTANT TVA									31.96
TOTAL HT									581.89
TOTAL TVA									32.14
NET A PAYER EUR									614.03
ANCIEN SOLDE : EUR									-614.03
ENCOURS TOTAL A CE JOUR : EUR									0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalons pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Livraison : 1 - Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent convenu lors de la prise de commande. 2 - Sont considérées comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 3 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves adéquates sur la lettre de voiture, ou le récépissé d'expédition en mentionnant de manière explicite la quantité de manquant ou la nature de l'avarie de transport. Réclamation : 1 - Toute réclamation, pour être valable, devra nous être adressée au maximum dans les 8 heures après réception dans les 3 jours suivant la livraison des marchandises (conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce). 2 - Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes les créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. 3 - Conformément aux articles 441-6 c. com et D. 441-5 c. com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal par mois sans mise en demeure préalable, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. 4 - Aucun escompte pour paiement anticipé n'est appliqué. Compétence : En cas de litige, toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat seront soumises au Tribunal du Siège qui sera compétent même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Liste des produits de traitements : traité au : 1 - diphényl 2 - orthophénylphénol 3 - chlorprophane 4 - thiabendazole 5 - bénomyle 7 - imazalil 8 - éthoxyquine 9 - anhydride sulfureux A - orthophénylphénate de sodium B - hypochlorites D - bromure de méthyle E - autre